

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 17 Mars 2014

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 17 Mars 2014 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Madame SIMON, maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Mme CHAMBORD. M. POINT. Mme BOURDAREAU. Messieurs LINLAUD. LINARD. HIVERT. Mme MARCHAND. M. ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. DENIS. Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU

Absents : Messieurs GORCE. PAMPIGLIONE. Mme LEGER. Monsieur FOURNIER.

M. LINARD est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité (abstention de Monsieur GIMENO qui n'était pas présent à la dernière séance).

Monsieur DISIC, trésorier, donne lecture du compte-rendu de la commune.

1. Approbation du Compte Administratif de la commune

Section de fonctionnement

Dépenses	3 131 743,67 €
Recettes	3 592 876,43 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	461 132,76 €

Section d'investissement

Dépenses	1 202 300,41 €
Recettes	993 373,23 €
Déficit d'investissement de l'exercice	208 927,18 €

Compte-tenu des excédents antérieurs et des restes à réaliser (+77 326,44 €), ce résultat global de clôture est de – 341 516,81 € en investissement et de 829 836,80 € en fonctionnement.

Suite à une remarque de Monsieur Michel MARTIN, l'augmentation du compte 6068 est due à la comptabilisation des travaux en régie (achat de matériaux pour la salle des fêtes et le centre technique municipal).

Monsieur GIMENO, adjoint aux finances, fait remarquer que les impôts locaux ont augmenté par rapport à 2012.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une augmentation des bases d'imposition décidée par l'Etat (valeurs locatives) mais que les taux d'imposition n'ont pas augmenté.

Monsieur GIMENO demande un état de la dette de la commune et fait remarquer qu'à son avis, l'emprunt de 200 000 € contracté fin 2013 n'était pas nécessaire vu les excédents dégagés.

Monsieur PAILLOUX rappelle que cet emprunt était nécessaire en début d'année à l'équilibre du budget primitif 2013.

Le conseil municipal décide de voter l'ensemble des comptes administratifs en une seule fois.

Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN et Pierre CORMAU annoncent qu'ils ne participeront pas aux votes en raison d'imprécisions et de la proximité des élections.

2. Approbation du Compte Administratif du service des eaux

Section de fonctionnement

Dépenses	255 565,16 €
Recettes	387 736,11 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	132 170,95 €

Section d'investissement

Dépenses	91 235,99 €
Recettes	36 019,43 €
Déficit d'investissement de l'exercice	55 216,56 €

Compte-tenu des excédents antérieurs et des restes à réaliser (- 18 387 €), ce résultat global de clôture est de 66 148,79 € en investissement et de 299 128,04 € en fonctionnement.

3. Approbation du Compte Administratif du service de l'Assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses	155 342,06 €
Recettes	169 772,51 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	14 430,45 €

Section d'investissement

Dépenses	11 339,24 €
Recettes	42 596,34 €
Déficit d'investissement de l'exercice	31 257,10 €

Compte-tenu des excédents antérieurs et des restes à réaliser (- 29 899 €), ce résultat global de clôture est de 270 435 € en investissement et de 31 721,60 € en fonctionnement.

4. Approbation du Compte Administratif de la régie des transports

Dépenses de fonctionnement	3 942,33 €
Recettes de fonctionnement	105,00 €
Déficit de clôture	- 3 837,33 €

Compte-tenu des résultats antérieurs, le résultat de clôture est de + 1 378,38 €.

Madame le Maire s'absente.

Madame BOURDAREAU, doyenne d'âge, fait procéder au vote.

Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. Pierre CORMAU ne prennent pas part au vote.

Le compte administratif de la commune est approuvé à l'unanimité moins une abstention Monsieur GIMENO, adjoint aux finances.

Les comptes administratifs de l'eau, de l'assainissement et de la régie des transports sont approuvés à l'unanimité.

5. Approbation des comptes de gestion de la commune, du budget de l'eau, du budget de l'assainissement et de la régie des transports

Le conseil municipal, à l'unanimité ((Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU ne participent pas au vote), déclare que les comptes de gestion du service de l'eau, du service de l'assainissement, de la régie des transports dressés pour l'exercice 2013 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent pas d'observation ni réserve de sa part.

6. Affectation des résultats du budget de la commune

Le conseil municipal constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	virement de la Section de Fonction.	Résultat de l'exercice 2013	restes à réaliser 2013 1- dépenses 2 - recettes	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Inv.	- 209 916,07 €		-208 927,18 €	222 366,56 € 299 693,00€	77 326,44 €	- 341 516,81 €
Fonc.	767 080,11 €	398 376,07 €	461 132,76 €			829 83680 €

et décide, à l'unanimité, (Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU ne participent pas au vote) d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement (c/1068)	341 516,81 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	488 319,99 €
Total affecté au c/1068	341 516,81 €

7. Affectation des résultats du budget du service des eaux

Le conseil municipal constate que le Compte Administratif budget eau présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	Virement à la Section de Fonct.	Résultat de l'exercice 2013	restes à réaliser 2013	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Inv.	139 752,35 €		-55 216,56 €	dépenses : 18 387,00 €	18 387,00 €	66 148,79 €
Fonct.	166 957,09 €	0 €	132 170,95€			299 128,04 €

et décide, à l'unanimité, (Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU ne participent pas au vote) d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	299 128,04 €
Total affecté au cpte 1068 :	0,00 €

8. Affectation des résultats du budget du service de l'assainissement

Le conseil municipal constate que le Compte Administratif budget assainissement présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	Virement de la Section de Fonct.	Résultat de l'exercice 2013	restes à réaliser 2013	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	269 076,90 €		31 257,10 €	29 899,00 €	- 29 899 €	270 435,00€
Fonct.	- 17 291,15 €	0 €	14 430,45 €	0		31 721,60 €

et décide, à l'unanimité, (Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU ne participent pas au vote) d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	31 721,60 €
Total affecté au c/1068	0 €

9. Affectation des résultats de la régie des transports

Le conseil municipal constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	virement à la Section de Fonct.	Résultat de l'exercice 2013	restes à réaliser 1- dépenses 2 - recettes	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.				0	0	0
Fonct.	5 215,71 €	0	- 3 837,33 €	0		1 378,38 €

et décide, à l'unanimité, (Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU ne participent pas au vote) d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 378,38 €
--	------------

10. Prise en charge des dépenses urgentes avant le vote du Budget Primitif 2014

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire d'engager des dépenses d'investissement urgentes avant le vote du budget primitif 2014.

OBJET	IMPUTATION	MONTANT
remplacement tachygraphe	2188 op. 417	1 210,55
appareil contrôle sécurité électrique	2188 op. 417	1 278,88

équipement éclairage sécurité lame de déneigement	2188 op. 417	718,46
honoraires notaire atelier	2115 op. 469	2 217,68
éclairage secrétariat mairie	2313 op. 514	4 777,54
ensemble de douche foot	2313 op. 518	553,57
mise en sécurité chauffage poste	2313 op. 514	3 782,96
honoraires architecte accessibilité mairie (DETR)	2313 op. 525	10 560,00
restructuration-extension école E. Pascaud Honoraires architecte	2313 op. 516	33 480,00
restructuration-extension école E. Pascaud Honoraires SP 2000	2313 op. 507	2 400,00

Total :

60 979,64

Le conseil municipal, à l'unanimité (Messieurs Alain Martin. Michel MARTIN. CORMAU ne prennent pas part au vote), décide d'inscrire les dépenses ci-dessus au budget primitif 2014.

11. Remboursement des frais de mise à disposition du stade de SAINT-ADJUTORY

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande du club de football en vue du remboursement par la commune d'une facture de 279 € émise par la commune de SAINT-ADJUTORY représentant les consommations d'eau et d'électricité des vestiaires du stade de football.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Messieurs HIVERT et ARRIVE-BEYLOT Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU ne participent pas au vote) décide de rembourser la somme de 279 € au club de football USC Chasseneuil.

12. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec « Charente Eaux » pour la réhabilitation du réseau d'assainissement

Madame le Maire rappelle que suite au diagnostic réalisé en 2013, il est apparu urgent de réhabiliter certaines parties du réseau d'eaux usées.

Dans ce but, il convient de lancer un marché de maîtrise d'œuvre.

Charente-Eaux est un organisme public nouvellement créé qui peut aider la commune après signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût pour la commune a été fixé forfaitairement à 2 000 € (pas de TVA).

Le conseil municipal, à l'unanimité (Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU ne participent pas au vote), autorise Madame le Maire à signer la convention avec Charente-Eaux

13. Convention avec le Département pour l'entretien des îlots séparateurs et des chemins piétonniers le long de la RD 942

Madame le Maire donne connaissance de la convention relative à l'entretien des îlots séparateurs et du chemin piétonnier le long de la RD 942 du Mutant au ruisseau le Gane. Le Département continuera à entretenir la chaussée de la RD 942.

Le conseil municipal, à l'unanimité (Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU ne participent pas au vote), autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Département.

14. Cession de la parcelle A n°807 au Vaugargou

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un acheteur s'est fait connaître pour l'achat de cette petite maison en mauvais état au prix de 3 000 €.
Le Service des Domaines a estimé la valeur vénale de ce bien à 7 000 €.

Le conseil municipal propose un prix de 5 000 €.

15. Reversement participation CEJ au CALC

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un acompte de subvention de la CAF pour le CEJ 2014 (Contrat Enfance Jeunesse) d'un montant de 4 056,93 € représentant 55 % du coût de fonctionnement.

Cette somme qui correspond au fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement doit être reversée au CALC à laquelle il faut rajouter la subvention de la commune qui représente 45 % des frais de fonctionnement (3 319,30 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur ARRIVE-BEYLOT. Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU ne participent pas au vote) donne son accord pour le versement de la somme de 7 376,23 € au CALC pour le fonctionnement du centre de loisirs.

16. Demande de l'association Hautes Vallées Charente Québec

Madame le Maire expose que lors de la dernière réunion le mot « square » avait été retenu pour désigner la place entre la route d'Yvrac et le ruisseau Les Pennes à proximité du pont de chemin de fer.

Or, le mot « square » n'est pas approprié pour honorer la mémoire d'un québécois selon l'association Hautes-Vallées Charente Québec.

Après un sondage effectué par courriel auprès des conseillers municipaux en raison de l'urgence (inauguration de la plaque le 20 Mars 2014), le mot « espace » a été retenu.

Le conseil municipal, à l'unanimité (Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU ne participent pas au vote), décide de dénommer le lieu « Espace François Michelot ».

17. Recrutement d'un saisonnier

Madame le Maire informe le conseil municipal du départ de Monsieur SAUBADE, agent de maîtrise responsable des espaces verts, à la commune du Château d'Olonne (85).

En attendant un éventuel remplaçant, il convient de recruter un agent « saisonnier » pour trois mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité (Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU ne participent pas au vote), décide de recruter un agent saisonnier pour trois mois à compter du 1^{er} Avril 2014.

* Madame le Maire informe que le service des domaines a estimé les anciens locaux de Pôle Emploi qui pourraient être éventuellement achetés par la commune pour le CALC à 74 000 €.

* En réponse à une question de Monsieur CORMAU sur la méthanisation, Madame le Maire répond que le projet avance et qu'une visite des riverains est prévue le 18 Mars 2014 à BERGERAC.

* Monsieur Michel MARTIN et Monsieur CORMAU rappellent qu'ils sont candidats pour suivre le stage obligatoire pour permettre l'exploitation de la licence IV de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.